



Traitement des eaux pluviales

Par LaurentC

Bonjour,

Rappel du contexte : J'ai fais construire en 2018 un maison dans une commune en gironde (33570).

Ma maison se situe en pont inférieur par rapport à mes voisins.

Dés mon arrivée, j'avais remarqué chez mon voisin un tuyau d'évacuation qui rejeter une quantité très importante d'eau sur la voie publique (plusieurs M3 d'eau en quelques heures sur une impasse en mauvais état).

Aujourd'hui mon parking est partiellement inondé fréquemment ce qui le détériore considérablement (4 a 5 cm de matière calcaire ravinée en a peine 2 ans).

J'ai donc entrepris des démarches auprès de la mairie, plus d'un an est passé sans qu'une solution soit apportée.

Durant mes investigations, j'ai appris que ma voisine en pont supérieur avais réalisée plusieurs drains, c'est drains redirigent l'eau dans une cuve, lorsque cette cuve est pleine (a savoir que cette cuve est pleine les 3/4 du temps car pas vidangée), l'eau s'évacue par un trop plein directement sur la voie publique. Finalement des flots importants d'eau déferlent sur le long de la route pour se jeter dans mon parking.

La mairie me demande de rediriger l'eau vers mon voisin qui se trouve en pont inférieur.

Je suis épuisé par ces longs mois de dialogue de sourd, que pensez vous de la situation?

Je vous remercie par avance pour votre retour.